

*Initiatives ministérielles*

tres termes, Santé nationale et Bien-être social Canada a dit, d'une part: «Oui, vous êtes les parents de ces enfants. Oui, nous reconnaissons que vous êtes des conjoints dans la gestion des prestations pour enfants de votre noyau familial.» Mais il a dit, d'autre part: «Non, lorsque le mari décède, vous n'êtes plus considérée comme son conjoint pour pouvoir toucher des prestations au titre du Régime de pensions du Canada.»

Comment cela peut-il être logique? Le motif qu'on a invoqué lorsque nous avons perdu notre cause était simple: le libellé est différent, c'est-à-dire que la définition de «conjoint» n'est pas nécessairement la même dans les deux lois.

Madame la présidente, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais lorsque je rentre chez moi le soir, ma femme ne cherche pas à savoir aux termes de quelle loi nous sommes conjoints ou non. Nous nous considérons habituellement comme tels, peu importe la loi dont nous parlons.

C'est un problème que pose ce projet de loi et dont on n'a peut-être pas discuté assez longuement. Il faut clarifier un bon nombre des termes, surtout lorsqu'il s'agit de gérer divers programmes qui relèvent du même ministère fédéral et non seulement du même gouvernement.

J'ai un autre cas que je voudrais signaler à la Chambre. Il s'agit d'un homme qui a été travailleur indépendant pendant de nombreuses années, qui est devenu handicapé et qui ne pouvait plus occuper un emploi quel qu'il soit. Après examen, les responsables du Régime des pensions du Canada ont déclaré: «Oui, vous êtes handicapé et votre handicap est de longue durée. Non, vous ne recevrez pas de pension. Vous demandez pourquoi? Parce que, pendant cinq des dix dernières années, vous n'avez versé aucune cotisation.» Nous avons examiné la situation; d'après les déclarations d'impôt sur le revenu de ce monsieur, il avait cotisé pendant toutes ces années.

Vous voulez savoir ce qui s'était produit? La dernière année qu'il était sur le marché du travail, il n'avait travaillé que deux semaines environ et, parce que les cotisations qu'il avait effectivement versées au Régime des pensions du Canada étaient inférieures à un montant donné, le ministère du Revenu les lui avait remboursées. La situation ne dépendait absolument pas de lui. Il avait cotisé pendant le nombre d'années exigé. Son invalidité était grave et prolongée et il remplissait toutes les conditions, mais il ne pouvait recevoir ces prestations, même

s'il était admissible et qu'il avait versé les cotisations exigées.

Pour quelle raison? Parce que Revenu Canada lui avait remboursé ses cotisations. Avait-il demandé ce remboursement à Revenu Canada? Non. Était-il au courant qu'on lui avait remboursé ses cotisations 11 ans auparavant? De toute évidence, non, mais comme c'était le cas, il n'était pas admissible.

Voilà encore une personne qui se fait jouer par le système. Je le sais, j'ai défendu sa cause et je l'ai perdue. Ce ne sont là que certains cas qui sont exclus d'un système qui suppose de très lourdes tracasseries administratives.

Voici ce que je tiens à dire aux ministériels d'en face.

[Français]

Je suis très heureux de voir qu'ils ont finalement augmenté les prestations sous le régime, mais on ne devrait pas prétendre qu'ayant augmenté ces prestations-là que nous avons trouvé une solution à tous les problèmes, madame la présidente, car notre collègue de Winnipeg nous l'a bien indiqué dans plusieurs des amendements qu'il a proposés. Nous devons modifier le projet de loi davantage. Cela ne veut pas dire, que nous du Parti libéral, sommes contre les modifications présentées par le gouvernement, mais il doit y en avoir davantage. Je n'ai pas à dresser toute la liste, mon collègue de Winnipeg l'ayant déjà fait avant moi. Nous aurions souhaité que le gouvernement adopte un bon nombre des modifications que nous avons proposées. Tel n'a pas été le cas malheureusement, madame la présidente, mais quand même je reconnais moi aussi que le projet de loi va dans la bonne direction.

[Traduction]

Finalement, je m'inquiète aussi du fonctionnement global du Régime des pensions du Canada. J'ai cette préoccupation depuis le temps où j'étais député d'une assemblée législative provinciale, c'est-à-dire celle de l'Ontario. Je ne peux m'empêcher de penser que quelque chose ne va pas lorsque des provinces peuvent emprunter de l'argent cotisé par les contribuables à meilleur marché qu'elles ne peuvent le faire ailleurs. Autrement dit, elles empruntent cet argent à des taux d'intérêt réduits pour financer leurs programmes.

Mon collègue d'Oshawa se souviendra de nos années à l'assemblée législative, où là aussi nous avons l'habitude de demander comment il se faisait que des Canadiens cotisaient à ce régime et que le gouvernement provincial